



Extrait du registre

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13.05.2026

ID : 064-216401471-20260430-DCA06_30042026-DE

**Du Conseil
Du Centre Communal d'Action Sociale
De la Commune de BRISCOUS**

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 17/04/2026
Affichée le 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal JOCOU Président.

Présents : Agnès DUHU, Joséphine HILLON, Pascal JOCOU, Isabelle LABBAT, Annie LAGRENADE, Patricia LARRONDE, Annie LARROUTURE, Josiane PEDUCASSE, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Bernadette THICOIPE.

Absents ou excusés : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Patricia LARRONDE

DCA 06 Dépenses autorisées à l'article 623 « Publicités, publications, relations publiques »

Selon l'instruction comptable M57, le compte 623 « Publicités, publications, relation publiques » sert à imputer, entre autres, les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies.

Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité « fêtes et cérémonies », il revêt un caractère imprécis. La collectivité doit pouvoir justifier auprès du comptable des Finances Publiques de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623 au titre de l'activité « fêtes et cérémonies ».

Mr le Président propose au Conseil d'Administration d'imputer au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » notamment les dépenses engagées dans le cadre d'événements organisés par le CCAS, telles que définies ci-après :

- Achats liés à l'organisation du repas des seniors : achats alimentaires, ballotins de chocolats et pâtes de fruit, décoration salle et tables, fleurs, impression des menus, location vaisselle, frais de réception, traiteur.
- Prestataires de services dans le cadre d'animations ou sorties seniors.

Le Conseil administration, oui l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Président à mandater à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques », les dépenses ci-après :

- Achats liés à l'organisation du repas des seniors : achats alimentaires, ballotins de chocolats et pâtes de fruit, décoration salle et tables, fleurs, impression des menus, location vaisselle, frais de réception, traiteur.
- Prestataires de services dans le cadre d'animations ou sorties seniors.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

C.C.A.S BRISCOUS

MAIRIE

64010 BRISCOUS

Tel : 05 59 31 78 33

Le Président,
Pascal JOCOU